

Les élu(e)s de la CGT
à
Monsieur le Président
de la CAP locale n° 2,

Objet : Tableau d'avancement à Contrôleur Principal.

La CAP Locale du 24 avril 2007 aura à se prononcer sur le classement des contrôleurs 1^{ère} classe ayant vocation à accéder au grade de Contrôleur Principal.

L'examen des documents préparatoires laisse apparaître un classement susceptible d'être pris en considération en application des seuls critères de sélection définis par la note de service 07-010-V12 du 12 février 2007.

Or cette même note de service précise la disposition suivante en matière de dérogations possibles :

« En outre, les trésoriers-payeurs généraux apporteront une attention toute particulière aux éventuels agents situés à l'échelon terminal de leur grade le 31 décembre 2004 (contrôleurs de 1^{ère} classe 8^{ème} échelon, contrôleurs de 2^{ème} classe 13^{ème} échelon, agents de recouvrement principaux de 2^{ème} classe et agents de recouvrement 10^{ème} échelon) qui auraient mérité une valorisation de leur note en 2005 mais qui ne l'ont pas obtenue au seul motif que cette valorisation n'aurait eu aucune incidence en termes de réduction d'ancienneté. Si tel était le cas, afin de ne pas pénaliser cette catégorie de personnel, il convient d'apprécier ces agents comme si une valorisation (+0,02 ou +0,06) leur avait été réellement accordée. »

Plusieurs contrôleurs de 1^{ère} classe 8^{ème} échelon sont concernés dans le département. Ils ont eu +0,06 en 2006, pour certains à la faveur d'un recours en notation qui leur a été naturellement accordé.

Mais en obtenant seulement la note pivot, ou même une évolution limitée à + 0,02 en 2005, ils se retrouvent cette année avec un classement défavorable quand ils ne sont pas tout simplement écartés des tableaux par le jeu des cumuls.

Aussi, pour remédier à une situation qui pourrait s'annoncer particulièrement injuste à leur égard, les élu(e)s de la CGT vous demandent, avant même la tenue de la CAP, de bien vouloir examiner la possibilité d'user de cette clause dérogatoire citée dans la note de service 07-010-V12 du 12 février 2007.

Pour les élu(e)s de la CGT
à la CAP Locale des B
Josiane POZO-CORNU